

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue au Centre administratif Michel-Pagé, le mercredi 17 juin 2015 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Roger B. Plamondon
Mme Isabelle Mainguy	M. Serge Tremblay
Mme Johanne Minville	M. Yves Walsh
Mme Lina Moisan	

M. Sylvain Ouimet, représentant commissaire-parent pour le primaire

Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le secondaire

Mme Stéphanie Ratté représentante commissaire-parent pour le EHDAA.

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, Mme Marlène Bédard, directrice des Services éducatifs, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC136/14-15**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 17 juin 2015 en ajoutant le point suivant :

11.1 Lettre du ministre

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du conseil des commissaires du 17 juin 2015

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 27 mai 2015
- 3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

- 6.1 Demande de retraite progressive de personnel cadre :
 - 6.1.1 Demande de Mme Odette Plamondon
 - 6.1.2 Demande de Mme Lise Joncas
- 6.2 Nomination à la direction adjointe de Perce-Neige (60%)
- 6.3 Affectation temporaire à la direction adjointe de Bourdons/Courval
- 6.4 Affectation temporaire à la direction adjointe à l'Établissement Donnacona
- 6.5 Consultation publique
 - 6.5.1 Institutionnalisation des écoles St-Charles-de-Grondines et du Phare
 - 6.5.2 Institutionnalisation des écoles du Goéland et Sainte-Marie

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

- 7.1 Politique 334 – Service de garde

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Engagement de personnel cadre :
 - 8.1.1 Engagement au poste de conseiller en gestion du personnel
 - 8.1.2 Engagement au poste de régisseur aux ressources humaines
- 8.2 Plan d'effectifs du personnel de soutien 2015-2016
- 8.3 Plan d'effectifs du personnel professionnel 2015-2016
- 8.4 Entente locale – Personnel professionnel

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

- 9.1 Regroupement – Achat d’assurances
- 9.2 Protocole d’entente :
 - 9.2.1 Protocole d’entente St-Marc
 - 9.2.2 Protocole d’entente St-Marc – Jeux d’eau
- ~~9.3 Demande d’achat ou location – CPE Nid-des-petits (reporté)~~
- 9.4 Taxe scolaire 2015-2016

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 10.1 Table en environnement – Nomination d’une déléguée

11. PÉRIODE D’INFORMATION DU PRÉSIDENT

- 11.1

12. AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Monique Delisle,

Secrétaire générale

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

CC137/14-15

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 27 MAI 2015

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D’adopter le procès-verbal de la séance régulière du 27 mai 2015 et de dispenser la secrétaire générale d’en faire la lecture une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

CC138/14-15

6.1.1 DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE DE MME ODETTE PLAMONDON

Considérant que le règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal s’applique aux cadres de la Commission scolaire de Portneuf;

Considérant que la *Politique de gestion du personnel-cadre* en vigueur à la Commission scolaire de Portneuf prend appui sur le règlement cité ci-haut;

Considérant que l'article n° 273 du règlement n° 209, relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires, précise que le conseil peut accorder une retraite progressive;

Considérant la demande déposée par Mme Odette Plamondon, agente d'administration à la Commission scolaire de Portneuf,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'accorder à Mme Odette Plamondon, une retraite progressive de 2%, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC139/14-15

6.1.2 DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE DE MME LISE JONCAS

Considérant que le règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal s'applique aux cadres de la Commission scolaire de Portneuf;

Considérant que la *Politique de gestion du personnel-cadre* en vigueur à la Commission scolaire de Portneuf prend appui sur le règlement cité ci-haut;

Considérant que l'article n° 273 du règlement n° 209, relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires, précise que le conseil peut accorder une retraite progressive;

Considérant la demande déposée par Mme Lise Joncas, directrice de l'école secondaire de Saint-Marc-des-Carières à la Commission scolaire de Portneuf,

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'accorder à Mme Lise Joncas, une retraite progressive de 2%, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC140/14-15

6.2 NOMINATION À LA DIRECTION ADJOINTE DE PERCE-NEIGE, STEEVE BRIÈRE (60%)

Considérant que toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'Association québécoise du personnel de direction d'établissement (AQPDE) qu'auprès de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;

Considérant que la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

Considérant que l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

De nommer M. Steeve Brière au poste de directeur adjoint à l'école primaire du Perce-Neige, dans une proportion de 60%, à compter du 1^{er} juillet 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC141/14-15

6.5.1 CONSULTATION PUBLIQUE / INSTITUTIONNALISATION DES ÉCOLES ST-CHARLES-DE-GRONDINES ET DU PHARE

Considérant la volonté de la Commission scolaire de réduire ses coûts relatifs à la gestion des établissements;

Considérant qu'en vertu de l'article 40 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire de Portneuf peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu de son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant que selon l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique et sa politique 232 qui lui est associée, la Commission scolaire doit, après avoir procédé à une consultation publique et avoir consulté le comité de parents, adopter une résolution sur la modification de l'acte d'établissement;

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf projette de révoquer les actes d'établissement de l'école Saint-Charles-de-Grondines et de l'école du Phare dans le but de les regrouper pour ne former qu'un seul d'établissement;

Considérant que ce regroupement permettrait à la Commission scolaire de Portneuf de réduire ses coûts administratifs liés à la gestion des écoles;

Considérant que toutes les informations relatives à ce projet, notamment les conséquences budgétaires et pédagogiques, seront disponibles sur le site internet de la Commission scolaire de Portneuf à l'adresse suivante : www.csportneuf.qc.ca,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'autoriser le déploiement du processus de consultation publique débutant par un avis public en date du 23 juin 2015 dont le résultat serait effectif à compter de l'année 2016-2017 ;

D'adopter l'échéancier du processus de consultation publique, tel que déposé au répertoire sous la cote CC141/14-15.

Madame Isabelle Mainguy demande le vote.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

CALENDRIER DE CONSULTATION

Processus de consultation publique pour :

- La révocation de l'acte d'établissement de l'école Saint-Charles-de-Grondines et de l'école du Phare dans le but de les regrouper pour ne former qu'un seul établissement;
- La révocation de l'acte d'établissement de l'école du Goéland et Sainte-Marie dans le but de les regrouper pour ne former qu'un seul établissement;

Conformément à l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* et la politique 232 de la Commission scolaire e Portneuf :

17 juin 2015	Adoption du processus de consultation et autorisation de la parution de l'avis public.
23 juin 2015	Avis public de consultation dans le Courrier de Portneuf.
23 juin 2015	Dépôt des documents sur le site Internet de la Commission scolaire et envoi desdits documents aux conseils d'établissement, au comité de parents, de même qu'aux municipalités. Les documents de consultation donneront l'information pertinente sur le projet et ses conséquences pédagogiques et budgétaires.
14 sept 2015	Séance publique d'information en présence du président et des commissaires concernés qui se tiendra à 19 h, à la Salle Luc-Plamondon de l'École secondaire de Donnacona.
23 octobre 2015	Date limite pour le dépôt des mémoires.
9 novembre 2015	Séance publique de consultation qui se tiendra à 19 h, à la Salle Luc Plamondon de l'École secondaire de Donnacona.
25 novembre 2015	Décision du conseil des commissaires.

Donnacona, ce 23 juin 2015.

CC142/14-15

6.5.2 CONSULTATION PUBLIQUE / INSTITUTIONNALISATION DES ÉCOLES DU GOÉLAND ET SAINTE-MARIE

Considérant la volonté de la Commission scolaire de réduire ses coûts relatifs à la gestion des établissements;

Considérant qu'en vertu de l'article 40 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire de Portneuf peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu de son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

- Considérant que** selon l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique et sa politique 232 qui lui est associée, la Commission scolaire doit, après avoir procédé à une consultation publique et avoir consulté le comité de parents, adopter une résolution sur la modification de l'acte d'établissement;
- Considérant que** la Commission scolaire de Portneuf projette de révoquer les actes d'établissement de l'école du Goéland et de l'école Sainte-Marie dans le but de les regrouper pour ne former qu'un seul d'établissement;
- Considérant que** ce regroupement permettrait à la Commission scolaire de Portneuf de réduire ses coûts administratifs liés à la gestion des écoles;
- Considérant que** toutes les informations relatives à ce projet, notamment les conséquences budgétaires et pédagogiques, seront disponibles sur le site internet de la Commission scolaire de Portneuf à l'adresse suivante : www.csportneuf.qc.ca,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

- D'autoriser** le déploiement du processus de consultation publique débutant par un avis public en date du 23 juin 2015 dont le résultat serait effectif à compter de l'année 2016-2017;
- D'adopter** l'échéancier du processus de consultation publique, tel que déposé au répertoire sous la cote CC142/14-15.

Madame Isabelle Mainguy demande le vote.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

CALENDRIER DE CONSULTATION

Processus de consultation publique pour :

- La révocation de l'acte d'établissement de l'école Saint-Charles-de-Grondines et de l'école du Phare dans le but de les regrouper pour ne former qu'un seul établissement;
- La révocation de l'acte d'établissement de l'école du Goéland et Sainte-Marie dans le but de les regrouper pour ne former qu'un seul établissement;

Conformément à l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* et la politique 232 de la Commission scolaire de Portneuf :

- | | |
|--------------|---|
| 17 juin 2015 | Adoption du processus de consultation et autorisation de la parution de l'avis public. |
| 23 juin 2015 | Avis public de consultation dans le Courrier de Portneuf. |
| 23 juin 2015 | Dépôt des documents sur le site Internet de la Commission scolaire et envoi desdits documents aux conseils d'établissement, au comité de parents, de même qu'aux municipalités. Les documents de consultation donneront l'information pertinente sur le projet et ses conséquences pédagogiques et budgétaires. |

- 14 sept 2015 Séance publique d'information en présence du président et des commissaires concernés qui se tiendra à 19 h, à la Salle Luc-Plamondon de l'École secondaire de Donnacona.
- 23 octobre 2015 Date limite pour le dépôt des mémoires.
- 9 novembre 2015 Séance publique de consultation qui se tiendra à 19 h, à la Salle Luc Plamondon de l'École secondaire de Donnacona.
- 25 novembre 2015 Décision du conseil des commissaires.

Donnacona, ce 23 juin 2015.

CC143/14-15

7.1 POLITIQUE 334- SERVICE DE GARDE

- Considérant que** les responsables des services de garde ont révisé le document le 11 septembre 2014;
- Considérant que** les directions d'établissement ont été consultées le 15 avril 2015;
- Considérant que** les commissaires ont été consultés le 2 juin 2015;
- Considérant que** le comité de parents a été consulté le 15 juin 2015 sur le projet,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

- D'adopter** le projet de la Politique 334 – Services de garde, tel que déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC143/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC144/14-15

8.1.1 ENGAGEMENT AU POSTE DE CONSEILLER EN GESTION DU PERSONNEL

- Considérant que** l'article 267 du Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

- De nommer** Madame Martine Picard au poste de conseiller en gestion du personnel à compter du 1^{er} juillet 2015, le tout conformément au Règlement des gestionnaires des commissions scolaires et à la Politique de gestion du personnel-cadre de la Commission scolaire de Portneuf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC145/14-15

8.1.2 ENGAGEMENT AU POSTE DE RÉGISSEUR AUX RESSOURCES HUMAINES

- Considérant que** l'article 267 du Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

De nommer Madame Nathalie Gilbert au poste de régisseur aux ressources humaines à compter du 1^{er} juillet 2015, le tout conformément au Règlement des gestionnaires des commissions scolaires et à la Politique de gestion du personnel-cadre de la Commission scolaire de Portneuf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC146/14-15

8.2 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN 2015-2016

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

D'accepter le plan d'effectifs 2015-2016 du personnel de soutien de la Commission scolaire de Portneuf, tel que déposé au conseil des commissaires, et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC146/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC147/14-15

8.3 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL 2015-2016

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'accepter le plan d'effectifs 2015-2016 des professionnels de la Commission scolaire de Portneuf, tel que déposé au conseil des commissaires, et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC147/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC148/14-15

8.4 ENTENTE LOCALE – PERSONNEL PROFESSIONNEL

Considérant le mandat octroyé au directeur du Service des ressources humaines par le directeur général le 11 septembre 2012, pour négocier localement une entente avec le syndicat des professionnels conformément à l'article 305 du Règlement relatif à la délégation de pouvoir du conseil des commissaires;

Considérant les travaux menés par les deux parties pour négocier une entente locale;

Considérant que le projet d'entente fut présenté au conseil des commissaires lors des séances d'étude du 12 mai et du 3 juin 2015,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'approuver la convention collective locale du personnel professionnel de la Commission scolaire de Portneuf, conformément à l'article 306 du Règlement relatif à la délégation de pouvoir et d'autoriser le président, la direction générale et la direction du Service des ressources humaines à signer l'entente locale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC149/14-15

9.1 REGROUPEMENT – ACHAT D'ASSURANCES

Considérant que la Commission scolaire s'est engagée par la résolution CC74/14-15 à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme GT&A gestion de risque inc., la recommandation concernant la négociation de gré à gré ou l'appel d'offres public pour l'ensemble des 20 commissions scolaires ayant participé au regroupement;

Considérant que le résultat de la négociation de gré à gré a été présenté au regroupement et que la recommandation de la firme GT&A gestion de risque inc. est d'accepter l'offre de AON inc. pour une prime annuelle pour la commission scolaire de Portneuf de 13 970 \$ (avant taxes) identique à 2014-2015,

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

D'accepter la recommandation présentée au regroupement par la firme GT&A gestion de risque inc. à l'effet d'accepter l'offre de AON inc.;

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC150/14-15

9.2.1 PROTOCOLE D'ENTENTE ST-MARC-DES-CARRIÈRES

Considérant la volonté du conseil des commissaires de rendre disponibles les immeubles et équipements de la Commission scolaire aux citoyens par la voie de protocole d'entente scolaire-municipale;

Considérant le principe de l'utilisateur payeur voulant que l'utilisateur défraie les coûts excédentaires d'utilisation;

Considérant que le projet de protocole d'entente est conforme à notre procédure 762 *Protocole d'entente d'échange de biens et de services entre la commission scolaire et les municipalités*;

Considérant que la Ville de Saint-Marc-des-Carières va adopter une résolution pour autoriser la signature dudit protocole;

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

- De mandater** le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier pour convenir du partage équitable conforme aux principes de l'utilisateur payeur pour les frais excédentaires avec les représentants de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;
- D'adopter** le protocole d'entente de biens et de services entre la Commission scolaire de Portneuf et la Ville de Saint-Marc-des-Carières, sous réserve de la conclusion du mandat précédemment décrit;
- D'autoriser** la signature par Monsieur David Montminy, président, et Monsieur Jean-Pierre Soucy, directeur général, de l'entente avec la Ville de Saint-Marc-des-Carières pour donner plein effet aux présentes.

Monsieur Yves Walsh demande le vote.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

CC151/14-15

9.2.2 PROTOCOLE D'ENTENTE ST-MARC-DES-CARRIÈRES – JEUX D'EAU

- Considérant** la demande pour l'aménagement d'un parc de jeux d'eau sur le terrain de l'école secondaire de Saint-Marc transmise par monsieur Sylvain Morissette, directeur du Service des loisirs et de la culture de Saint-Marc-des-Carières ;
- Considérant que** le conseil d'établissement de l'école ainsi que la direction sont en accord avec le projet proposé;
- Considérant que** l'aménagement du parc de jeux d'eau et son entretien seront à la charge entière de la ville,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

- D'autoriser** la Ville de Saint-Marc-des-Carières à réaliser son projet, après ratification d'une entente relativement à l'emplacement, le plan d'aménagement, l'entretien et la responsabilité civile des parties;
- De désigner** le président et le directeur général à signer tout document en relation avec cette demande après la signature du protocole d'entente mentionné et de conserver les documents sous la cote CC151/14-15.

Monsieur Yves Walsh demande le vote.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

CC152/14-15

9.2.3 DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT-MARC – CLÔTURE

- Considérant** la demande pour l'installation d'une clôture ceinturant le terrain de pétanque sur le terrain de l'école secondaire de Saint-Marc transmise par monsieur Sylvain Morissette, directeur du Service des loisirs et de la culture de Saint-Marc-des-Carières;

Considérant que le conseil d'établissement de l'école ainsi que la direction sont en accord avec le projet proposé;

Considérant que l'installation de la clôture et son entretien seront à la charge entière de la Ville de Saint-Marc-des-Carières,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'autoriser la Ville de Saint-Marc-des-Carières à réaliser son projet, après ratification d'une entente relativement à l'emplacement, le plan d'aménagement, l'entretien et la responsabilité civile des parties;

De désigner le président et le directeur général à signer tout document en relation avec cette demande après la signature du protocole d'entente mentionné et de conserver les documents sous la cote CC152/14-15.

Monsieur Yves Walsh demande le vote.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

CC153/14-15

10.1 TABLE EN ENVIRONNEMENT – NOMINATION D'UNE DÉLÉGUÉE

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose :

De nommer Mme Johanne Minville, sur le comité de la Table en environnement à compter du 18 juin 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC154/14-15

13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la commissaire Johanne Minville propose la levée de l'assemblée à 21 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

AUTRES SUJETS :

3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune.

4.2 Questions et correspondance du public

- Intervention de Madame Côté, vice-présidente du C.E. de l'école Saint-Charles-de-Grondines concernant le projet de consultation publique sur l'institutionnalisation des écoles de Deschambault-Grondines.

Madame Côté demande au conseil des commissaires de prendre en compte les impacts financiers qui, selon madame Côté, seront minimes au regard de ce que représente le déploiement du processus de la consultation publique.

De plus, Madame Côté souligne que les parents désirent préserver l'unicité de l'école Saint-Charles-de-Grondines en référence au projet de l'école alternative initié par la communauté de Grondines.

- Intervention des parents de Saint-Alban qui demandent également au conseil des commissaires de prendre en considération les particularités et le caractère unique de l'école du Goéland dans le cadre du projet de consultation publique.
- Intervention d'un parent d'élève de l'école secondaire Saint-Marc-des-Carières concernant les services qui seront offerts aux élèves en remplacement du programme exploration.

La commission scolaire ajoutera 12 périodes de soutien.

- Intervention d'un parent concernant les coupures de postes à la commission scolaire.
- Intervention de M. Grégoire, membre du comité élargi et président du C.E. de l'école du Perce-Neige, en lien avec le rapport du comité élargi.

M. Grégoire fait un retour sur le mandat et le rapport du comité. Il souligne que les solutions proposées par la commission scolaire sont réalistes et répondent aux critères d'équité pour l'ensemble des élèves du territoire. M. Grégoire mentionne également que les constats et solutions ont été appuyés par une forte majorité des membres du comité.

Des parents demandent que les projets d'ordre du jour du conseil des commissaires soient déposés sur le site de la commission scolaire.

Un parent demande que le plan de redressement de la commission scolaire soit également déposé sur le site.

5.0 Intervention des représentants du comité de parents

- Madame Paradis et Monsieur Ouimet font un retour sur la dernière rencontre du comité de parents qui s'est déroulée le 13 juin dernier.
- Madame Ratté dépose et procède à la lecture d'une lettre du comité EHDAAD adressée au conseil des commissaires.

6.3 Affectation temporaire à la direction adjointe de Bourdons/Courval

Monsieur Jean-Pierre Soucy, directeur général, informe les commissaires de l'affectation temporaire de M. Steeve Brière au poste de directeur adjoint à l'école Courval/des Bourdons, dans une proportion de 20%, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2015.

6.4 Affectation temporaire à la direction adjointe à l'Établissement Donnacona

Monsieur Jean-Pierre Soucy, directeur général, informe les commissaires de l'affectation temporaire de M. Joël Garneau au poste de directeur adjoint à l'Établissement pénitencier, dans une proportion de 100%, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2015.

9.3 Demande d'achat ou location – CPE Nid-des-petits

Point reporté.

9.4 Taxe scolaire 2015-2016

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général, informe les commissaires qu'en raison du report de l'adoption du budget 2015-2016, en août prochain, les contribuables recevront leur relevé de taxes scolaires en septembre.

L'échéancier pour le premier versement est prévu le 15 octobre et le deuxième versement est prévu le 13 janvier 2016.

DOCUMENTS REMIS :

- 3.2 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires
- 5.3 Lettre du comité EHDAA
- 7.1 Politique 334 – Service de garde
- 9.2.1 Bordereau corrigé - Protocole d'entente Saint-Marc
- 9.2.3 Bordereau additionnel – Demande de la ville de St-Marc - Clôture
- 11.1 Lettre du MEESR.